

Des critères de recevabilité, d'éligibilité et de sélection transparents et équitables



52 avenue André Morizet – 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

Tél. 01 41 10 50 00 – Fax 01 41 10 50 20

www.e-cancer.fr

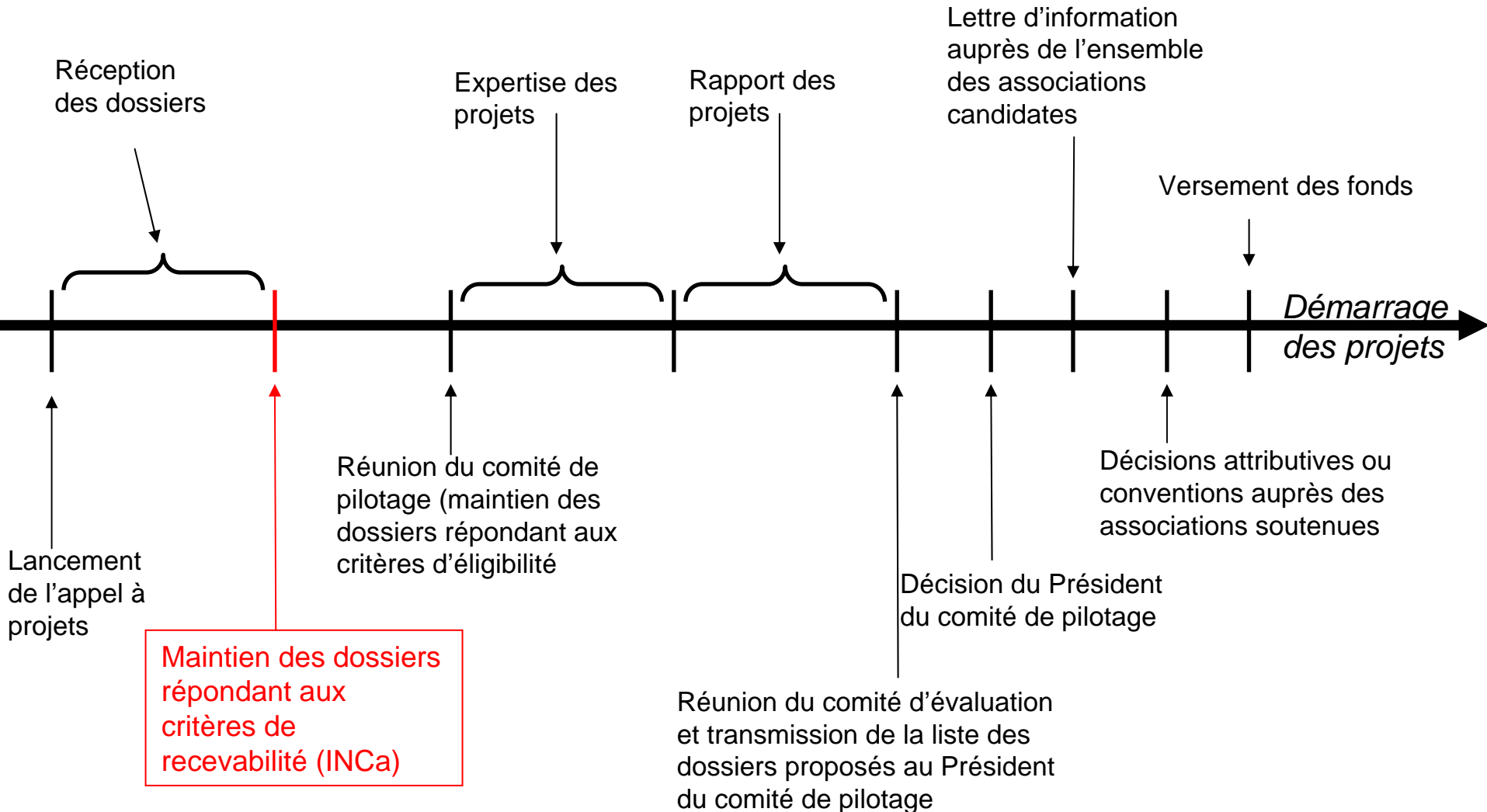
Rappel des 3 niveaux de sélection des dossiers

- Recevabilité : Services de l'INCa (Plateforme AAP et département en charge de la vie des malades)
- Éligibilité : Comité de Pilotage de l'appel à projet
- Sélection : Experts et Comité d'évaluation

33 dossiers refusés pour non conformité à 1 ou plusieurs critères de recevabilité ou d'éligibilité

soit 25% des 134 dossiers reçus

1/ La recevabilité administrative



1/ La recevabilité administrative (suite)

- Les dossiers doivent parvenir à l'INCa dans les délais préalablement fixés (sur les 3 AAP, 3 projets refusés)
- Les dossiers doivent parvenir à l'INCa sous forme électronique et papier (2 dossiers refusés).
- Le dossier de candidature est la seule forme de réponse recevable (sur les 3 AAP, 2 dossiers refusés)

1/ La recevabilité administrative (suite)

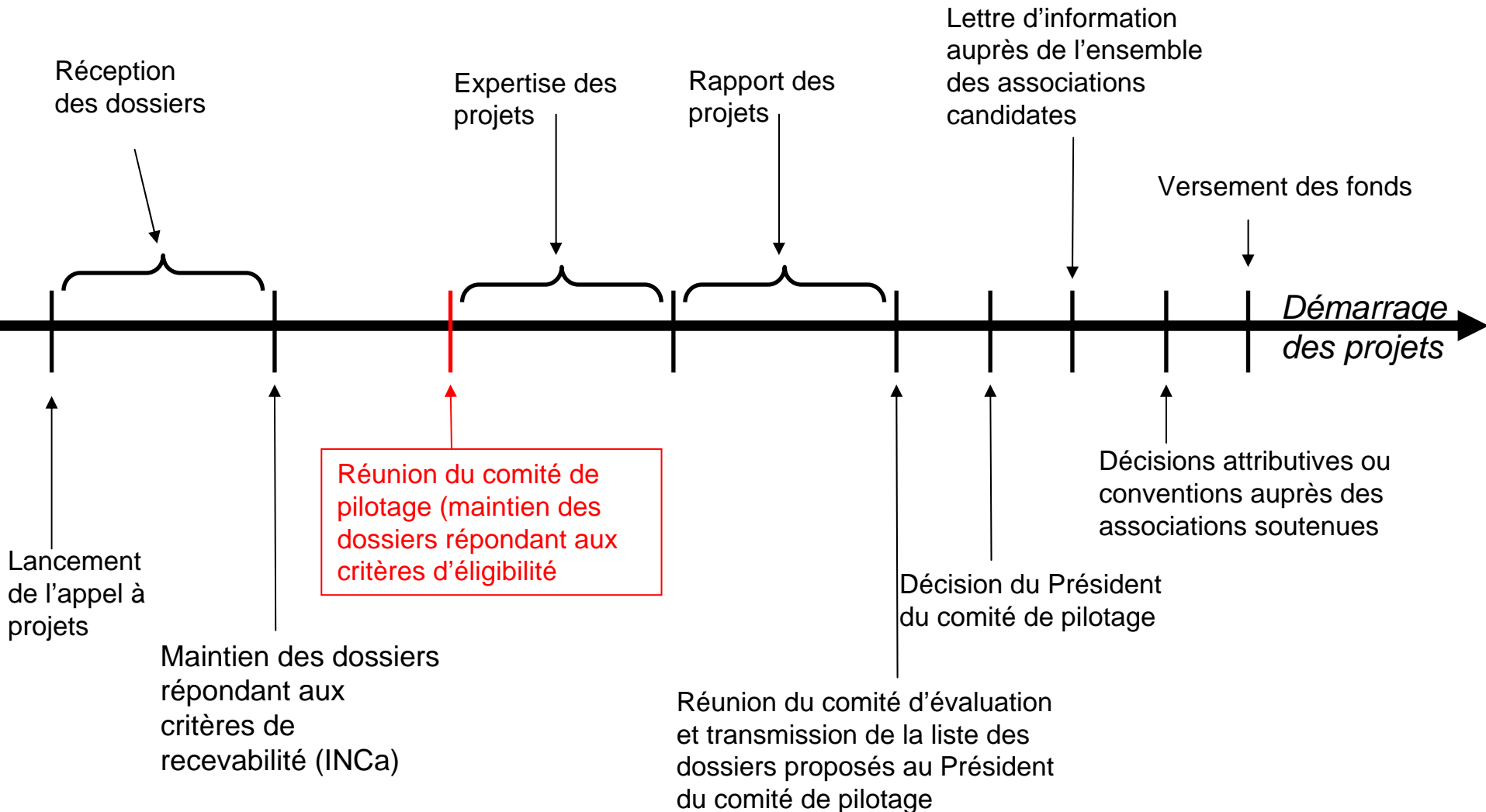
- Les projets doivent parvenir complets avec l'ensemble des pièces demandées (5 projets refusés)

Certaines pièces peuvent parvenir ultérieurement (RIB par exemple), mais d'autres sont capitales : la réponse à l'AAP, le volet budgétaire, les justifications d'existence de l'association sont les plus importantes).

- Les documents d'engagement et la déclaration de conflits d'intérêt doivent être retournés et signés (3 dossiers refusés)

- L'ensemble des champs du dossier de réponse doit être rempli (2 dossiers refusés)

Chaque champ du dossier de candidature joue un rôle à une étape précise du processus de sélection des dossiers, pour les services de l'INCa, les experts ou les rapporteurs.



■ Les projets doivent être portés par une association qui offre une aide directe aux malades ou à leurs proches. Il ne s'adresse donc pas aux autres structures (15 projets refusés) telles que :

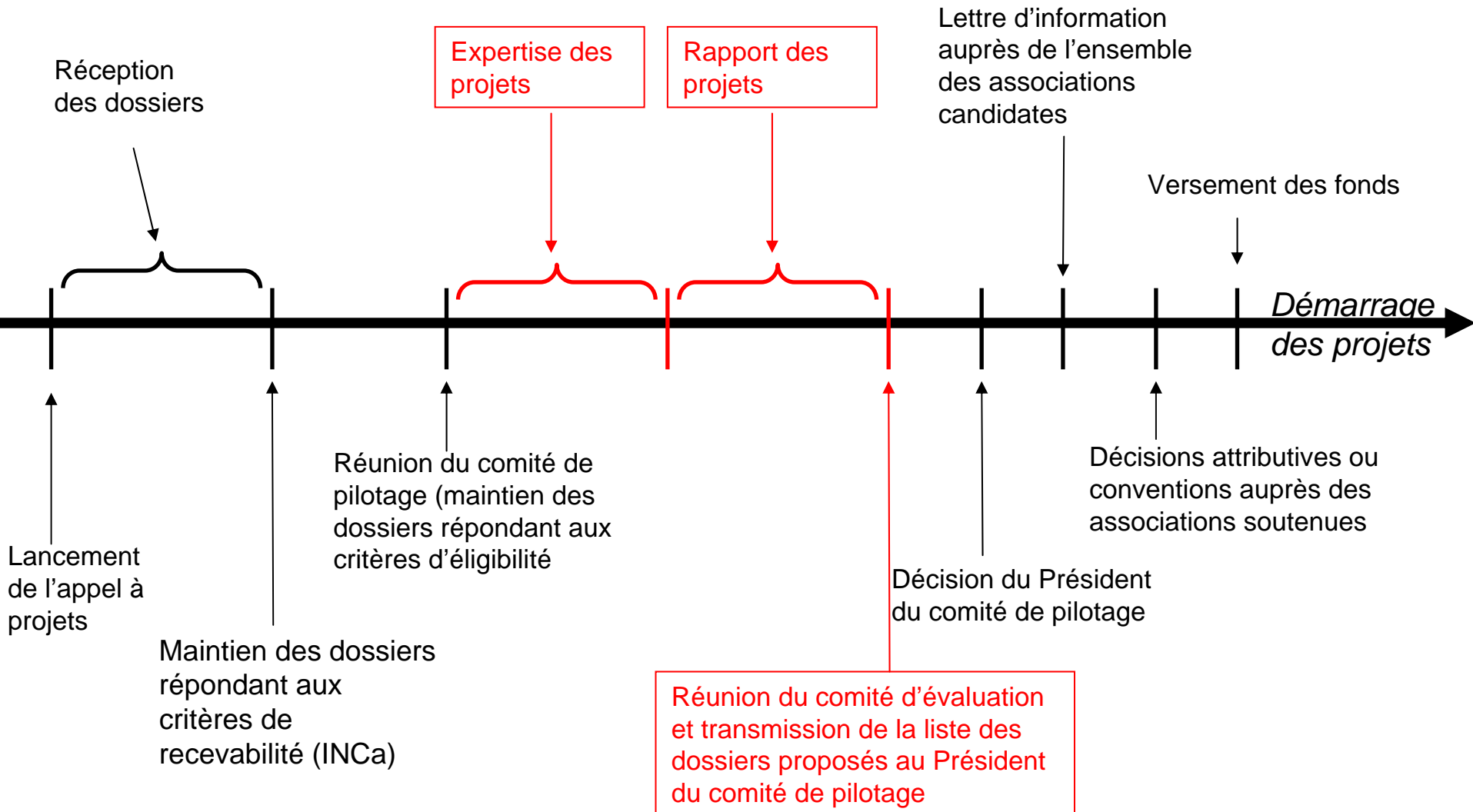
- ▶ les établissements de soins
- ▶ Les collectivités locales
- ▶ Les entreprises privées à but lucratif
- ▶ Tout organisme bénéficiant des financements publics dédiés

■ Les projets ne doivent pas demander une contrepartie financière à la personne bénéficiaire

■ Les projets ne doivent pas répondre à des programmes ou actions financées spécifiquement par ailleurs au sein de l'INCa (5 projets refusés)

- L'action menée doit bénéficier aux patients atteints de cancer ou à leurs proches, même si le domaine d'intervention de l'association est plus large
- Le projet doit rentrer dans le champs de l'appel à projets : thématique, cible visée (13 projets refusés car hors sujet)
- Un coordonnateur du projet doit être désigné et sera le contact privilégié pour toute question concernant le projet (en amont de la sélection et en aval si le projet est retenu)

3/ Critères de sélection des projets





Les critères de sélection servent à évaluer la qualité
des projets éligibles :

- Pour les experts
- Pour les rapporteurs
- Pour la commission d'évaluation qui proposera une liste de projets à soutenir



- 1/ L'expérience de l'association (au regard d'actions précédentes) ou le cas échéant, la crédibilité d'une nouvelle association

- 2/ Capacité du coordinateur et des autres acteurs à mener le projet à terme (CV notamment)

- 3/ Pertinence des objectifs et finalité du projet au regard de l'appel à projets

- 4/ Cohérence, faisabilité et qualité des modalités de réalisation du projet

- 5/ Articulation du projet avec les structures et acteurs territoriaux (co-financements, souhaités pour en assurer la pérennité)



- 6/ Valeur innovante et originalité des actions proposées ; effet levier

- 7/ Cohérence du coût du projet et montant sollicité au regard des moyens mis en œuvre

- 8/ Qualité des critères de suivi et d'évaluation du projet (pertinence et lisibilité des indicateurs proposés, par exemple)

- 9/ Clarté de l'argumentaire



- Chaque critère est apprécié de A+ (exceptionnel) à E (non pertinent)
- Une appréciation globale (de A+ à E) résume la qualité générale du projet
- Ces critères sont un support à la sélection finale des projets
- La sélection finale résulte, à partir de ces éléments, d'une appréciation qualitative globale, après discussion du comité d'évaluation.

Sur 134 dossiers reçus,
74 projets ont été financés,
soit 53%